

CHR CITADELLE

Boulevard du XII^{ème} de Ligne, 1

B-4000 LIEGE

Tel 0032 4 321 65 75

Fax 0032 4 321 66 57

Web <http://www.cpma-ulg.be>

Informations relatives à la nouvelle procédure de réservation de donneurs de sperme

Suite à la pandémie de COVID-19 et à des difficultés de recrutement de donneurs de sperme dans les banques avec lesquelles le CPMA collabore, le CPMA doit changer son mode de fonctionnement pour la gestion des donneurs de sperme.

Pour éviter que des patientes n'entament des traitements hormonaux et ne puissent bénéficier d'un donneur de sperme qui leur corresponde au niveau des caractéristiques physiques, le CPMA a décidé de fonctionner avec des **réservations de paillettes de sperme AVANT de débiter les traitements**. Concrètement, il est demandé aux patientes qui réalisent des IAD de réserver 3 paillettes de sperme et aux patientes qui réalisent des traitements FIVD de réserver 1 paillette de sperme.

Pour la réservation des paillettes, il faut écrire à l'adresse don.cpma@chrcitadelle.be. Les paillettes doivent être payées lors de la réservation (400 euros par paillette). Il ne faut pas débiter de traitement hormonal sans avoir la confirmation de la réservation du donneur. Les caractéristiques physiques du donneur proposé vous seront communiquées par mail.

La réservation est valable 6 mois. Au-delà de 6 mois, vous pouvez demander à prolonger la réservation pour 2 ans et un forfait de 320 euros vous sera facturé pour cette conservation. Si au bout de 6 mois, les paillettes ne sont pas utilisées et qu'il n'y a pas de demande prolongation à l'adresse don.cpma@chrcitadelle.be, les paillettes pourront être attribuées à d'autres patientes ou détruites. Il n'y a pas de remboursement des paillettes non utilisées et non prolongées.

En cas de grossesse, il vous est possible de réserver les paillettes du même donneur en demandant également le forfait de conservation de 2 ans. Ce forfait est renouvelable si vous le souhaitez.

FAQ :

- Pourquoi réserver au minimum 3 paillettes pour les IAD ?

L'objectif pour les IAD est de pouvoir réaliser plusieurs traitements d'affilée en cas d'échec, sans attendre la confirmation de la réservation avant de débiter le traitement suivant. En effet, le jour des règles coïncidant avec le jour de début de traitement, il n'est pas possible de réaliser une nouvelle réservation et d'entamer le traitement directement.

- *Pourquoi réserver au maximum 3 paillettes ?*

Un donneur est utilisé au maximum 3 fois chez une patiente sans obtention de grossesse. Si au bout de 3 essais, il n'y a pas de grossesse, un autre donneur est utilisé. Il est également conseillé aux patientes ayant réalisé 3 IAD sans grossesse de reprendre rendez-vous chez leur gynécologue afin de faire le point avant de débiter le traitement suivant.

- *Pourquoi réserver 1 seule paillette pour un traitement FIV ?*

Dans le cadre d'un traitement FIV, généralement plusieurs embryons sont obtenus lors de ce traitement et permettent de réaliser plusieurs tentatives. Les patientes au-delà de 40 ans ou qui envisagent plusieurs enfants avec le même donneur peuvent réserver 2 paillettes pour un traitement FIV si elles le souhaitent.

- *Pourquoi ne pas débiter le traitement sans confirmation ?*

En l'état actuel des choses, le CPMA ne peut pas garantir d'avoir un donneur correspondant à vos caractéristiques physiques s'il n'y a pas eu une confirmation au préalable. Le traitement peut donc être annulé s'il n'y a pas de donneur disponible.

- *Pourquoi un délai d'utilisation de 6 mois ?*

Pour la majorité des patientes, soit une grossesse aura été obtenue, soit les paillettes auront été utilisées endéans les 6 mois. Si une grossesse a été obtenue, il est possible de demander la prolongation de conservation des paillettes restantes en vue d'une autre grossesse ultérieure. Au vu de la pénurie de donneurs de sperme, il n'est pas souhaitable de stocker à long terme des paillettes non utilisables et d'empêcher d'autres patientes d'avoir recours à ces donneurs. Ce délai de 6 mois est un compromis pour laisser un délai raisonnable d'utilisation et éviter de stocker des paillettes inutilement.

- *Quel est le délai d'attente lors de la réservation ?*

Cela dépend des caractéristiques physiques souhaitées. Certains donneurs aux caractéristiques physiques les plus usuelles sont disponibles d'emblée. Pour d'autres donneurs, il faudra attendre la commande suivante. Le CPMA réalisant des commandes mensuellement, il faudra parfois attendre un cycle ou deux avant de pouvoir débiter le traitement.